



REUNION STATUTAIRE – REPAS DE NOEL – VENUE DU CLUB CONTACT BRAINE LE CHATEAU

Membres	Cts
BOURGOIS Bernard	P
CHOTEAU Charles	E
DELECOUR Alain	E
DELECOUR Geneviève	P
DOS SANTOS Miguel	E
HALLENDER Sylvie	P
HAUTIER Jean-Paul	C
HAUTIER Martine	C
HUDE Jean-Jacques	E
KACZMAREK Grégory	P
KOKOT Allain	DA
KRZYZANOWSKI Sylvain	P
LAGACHE Stéphane	P
MOREL Christophe	E
PICARD Hélène	E
PICARD Stephan	E
POLVECHE Nathalie	E
THOMAS Jérôme	P
TAILLIEZ Sylviane	P
VICHERY Laurent	E
ZIMMIK Joseph	DA
Taux d'assiduité :	53%
Taux moyen annuel	64%

P : présent C : compensation E : absent excusé
Cts : conjoints DA : dispense d'assiduité

Secrétaire, Rédacteur :
Jean-Paul

AGENDA A VENIR

Mercredi 18 décembre
Commission Vintage

Lundi 23 décembre
Réunion du Comité

Lundi 13 janvier
Repas galette
Conférence JP Talbot

Jeuudi 16 janvier
Commission CEOLP
Jacques le Caron - Arras

ACCUEIL par Grégory

PROTOCOLE (pas de minute traditionnelle)

Anniversaires à venir : **Sylviane** le 30 décembre, **Laurent** le 31 décembre.

Fêtes : **Stéphan** et **Stéphane** le 26 décembre.

CHOCOLATS DE NOEL

Le bilan s'élève à 236,4 € en termes de bénéfice.

Bernard évoque la possibilité d'utiliser un levier fiscal pour amplifier ce résultat. Grégory propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, la présentation de la méthode envisagée par Bernard qui pourrait s'appliquer aux actions de petite envergure financière.

COMMISSION REVER 2020

Suite à l'impossibilité de tenir la réunion programmée le 12 décembre dernier, Jean-Paul proposera un report le 7 ou le 8 janvier 2020. Des pistes de réflexion vont être proposées rapidement dans l'objectif d'un aménagement tarifaire des insertions publicitaires et de nouvelles pistes de sponsoring pour cette année.

ESPOIR EN TÊTE

Le film proposé en avant-première sera « Le prince oublié » avec Omar Sy, la date est fixée au 31 janvier 2020 à 19h45 en ce qui concerne le Méga CGR de Bruay.

Comme chaque année la séance sera clôturée par le verre de l'amitié. A cette fin, la commission d'organisation demande une participation aux frais (Montant à définir) à chacun des clubs du secteur.

Sylviane souhaite que ce montant ne soit pas forfaitaire, mais proportionnel au nombre de contremarques présentées par chaque Club.

COMMISSION ALZHEIMER

L'organisation est en place. Chaque club s'engage à fournir au moins 2 personnes pour préparer la salle (nous avons trois volontaires). Il faut à tout prix inciter à réserver et, si possible, à payer d'avance. Il ne sera pas possible d'accepter des inscriptions sur place, un repas nécessitant approvisionnement et couverts quasi impossibles à gérer en dernière minute.

SOIRÉE VINTAGE

La commission se réunit mercredi 18 décembre, un compte-rendu sera diffusé. Geneviève rappelle la nécessité d'être nombreux à cette soirée qui conditionne le financement de l'Opération « Restos de cœur bébés », soutenue via une subvention de District. N.B. : La réservation en ligne fonctionne très bien.

MICRO DEBAT DU JOUR

Thème : la séparation de l'église et de l'état et d'évoquer la situation de la laïcité en France 114 ans après la loi de 1905.

Nous avons pu tenir des échanges très intéressants, sans polémique, respectant la neutralité rotarienne en matière de politique et de religion, ce qui n'était pas gagné d'avance pour un tel sujet.

Notre Président rappelle qu'il souhaite, à chaque fois que possible, que nos réunions soient agrémentées de mini exposés sur une question d'actualité ou de débats sur un fait de société. Une des pistes conjointes est que chacun puisse préparer (à tour de rôle) une courte intervention sur un sujet de son choix.

Ci-dessous copie d'extraits de textes publiés par Alain BOSCUS, Docteur en Histoire contemporaine, Maître de Conférences à l'Université de Toulouse Jean Jaurès.

À l'orée du siècle, les relations de la France avec le Saint-Siège s'enveniment du fait de la politique anticléricale menée par Émile Combes et de l'intransigeance du nouveau pape Pie X. Le 29 juillet 1904, le gouvernement décide de rompre les relations diplomatiques avec le Vatican. Dès lors, la voie est ouverte à la séparation des Églises et de l'État.

Il s'agit en fait d'une revendication ancienne (et essentielle) des républicains dont l'anticléricisme s'apparentait à une « foi laïque », rationaliste et positiviste, en partie issue des Lumières. Le progrès, la science, l'éducation devaient faire reculer l'ignorance, l'obscurantisme et la superstition. Le pouvoir civil devait soumettre le pouvoir religieux et l'exclure de la vie politique et de la société.

Ci-contre une lithographie anonyme visible au Musée Jean Jaurès de Toulouse.

Un extrait d'interprétation par rapport à cette représentation : *Une fois le nœud tranché (par Emile Combes), la République ne reconnaîtra, ne salariera, ne subventionnera plus aucun culte. Mais elle assurera la liberté de conscience et garantira le « libre exercice des cultes », comme le mentionneront les deux premiers articles de la loi promulguée le 9 décembre 1905.*



Emile Combes : Homme politique français (Roquecourbe, Tarn, 1835-Pons, Charente-Maritime, 1921). Professeur de philosophie, il se destine à l'état ecclésiastique puis rompt avec le catholicisme et s'établit médecin à Pons (1868). Sénateur radical (1885), vice-président du Sénat (1894), ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et du Culte (1895), il contribue, dès l'affaire Dreyfus, à la constitution d'une majorité de combat pour la défense de la République.